

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1434

8 juin 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Global	68787	Managed Funds Portfolio	68793
Accenture SCA	68786	Miron S.A.	68789
Akrobat Fund	68801	Nordoc	68788
Bakersteel Global Funds Sicav	68800	Opera House Music	68813
Blue Chips Deutschland Stabil UI	68804	Optimiis SA	68786
Bousval S.A.	68819	Orion Industries S.A.	68786
Calverton Overseas S.A.	68798	Prodigy Finance Luxembourg S.A.	68803
Commercial Real Estate Investments S.A.	68806	PWT S.A.	68814
Crestone Needle Invest S.A.	68789	Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l.	68814
Cuzinco S.A.	68800	Qualitas Services Company S.à r.l.	68810
Dealis Fund Operations S.A.	68802	Quattro TTS Spf S.A.	68814
Delta Industrial 2	68808	Randstad Luxembourg International S.à r.l.	68813
DesignU S.à r.l.	68807	Randstad Luxembourg International S.à r.l.	68810
Deutsche Oel & Gas S.A.	68788	Red Holdings SCA	68787
Euro Développement S.A.	68792	Rox Invest S.A.	68798
Eurothea S.A.	68792	Sapin Laroche S.A., SPF	68832
Exchange Participation Immobilière S.A.	68802	Selector Management Fund	68796
Ficop Investments S.A.	68798	Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations	68801
Filextone Invest S.A.	68800	Tilfelle S.A.	68815
Financière Blandine Spf S.A.	68792	Tilfelle S.A.	68816
Global Gate Delta (Lux) 3	68808	TNI Luxco 2 S.A.	68816
Global InfraCo S.à r.l.	68830	Total Telecom Lux	68816
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.	68804	Transtec S.à r.l.	68817
ICS Investments S.à r.l.	68807	TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.	68799
IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l.	68830	TS Elisenhof S.à r.l.	68819
Ivory Holding S.A. SPF	68793	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	68799
Klee Holding S.A.	68802	Velcan	68788
LAB 5 S.A.	68805	Vinci Real Estate Management	68790
LAB 7 S.A.	68805	Walser Portfolio	68790
LRI Invest Securitisation S.A.	68791	WALSER Vermögensverwaltung	68791
Luso Hispanic Investment S.A.	68801	West Fields Consolidated S.A., SPF	68797
Luxembourg Investment Company 32 S.A.	68816		
Luxury Brand Development S.A.	68797		

Optimiis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056520/10.

(150064193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Orion Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 182.574.

Hiermit reiche ich, Herr Nico HANSEN, Geschäftsführer der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL, den Rücktritt der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL von deren Mandat als Rechnungskommissar der Aktiengesellschaft ORION INDUSTRIES S.A., gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri BECK Notar mit Amtssitz in Echternach am 6. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C-N° 192 vom 22. Januar 2014, mit Gesellschaftssitz in L-2220 Luxembourg, 681 rue de Neudorf und im Handelsregister Luxemburg (RCS) unter der Nummer B 182.574 eingetragen, ein.

Luxemburg, den 14. April 2015.

MGI FISOGEST SARL

Vertreten durch Herrn Nico HANSEN

Geschäftsführer

Référence de publication: 2015056521/16.

(150064061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.874.

The shareholders of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 79.874, with its registered and principal office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, are invited to attend an:

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING.

The Board of Directors of Accenture plc, the general partner and manager of Accenture SCA, has approved a merger (the Merger) of Accenture SCA with Accenture Holdings plc, an Irish company and direct subsidiary of Accenture plc. In order to consummate the Merger, shareholders of Accenture SCA will be asked to approve, among other things, the common draft terms of merger, (the Common Draft Terms of Merger), which were published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on May 22, 2015, at the extraordinary general meeting of all shareholders of Accenture SCA (the Extraordinary General Meeting).

The Extraordinary General Meeting will be held on *June 26, 2015*, at 12:00 noon, local time, in Luxembourg at the offices of Allen & Overy s.c.s. at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with the following agenda of proposals to:

Agenda:

1. approve the Common Draft Terms of Merger, whereupon and assuming the other conditions to the Merger are satisfied, holders of Accenture SCA Class I Common Shares (other than Accenture SCA itself) will receive, on a one-for-one basis, ordinary shares of Accenture Holdings plc;
2. acknowledge that all the legal formalities prescribed by the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Companies Act), in respect of the proposed Merger and namely the provisions of article 267 of the Luxembourg Companies Act have been duly accomplished with respect to Accenture SCA and Accenture Holdings plc;
3. acknowledge the expiration of the mandate of the general partner and manager of Accenture SCA on the effective date of the Merger and authorize the discharge (quitus) of the general partner and manager of Accenture SCA in respect of the performance of its duties; and

4. the transaction of such other business as may properly come before the Extraordinary General Meeting and any adjournment thereof.

The general partner and manager has fixed 11:59 p.m., local time, in Luxembourg on April 22, 2015 as the record date for the determination of shareholders entitled to notice of, and to vote at, the Extraordinary General Meeting. This means that only those persons who were registered holders of Accenture SCA's shares at 11:59 p.m., local time, in Luxembourg on that date will be entitled to receive notice of the meeting and to attend and vote at the meeting (such a person being referred to as a Registered Holder). Proof of ownership of shares as of the record date, as well as a form of personal identification, must be presented in order for a Registered Holder to be admitted to the Extraordinary General Meeting.

Alternatively, a Registered Holder may designate another person as a proxy, in which case the Registered Holder or the proxy designated by the Registered Holder must send to Accenture SCA a valid written proxy signed by the Registered Holder granting the proxy. Any proxy must be received by 11:59 p.m., local time, in Luxembourg on June 24, 2015 at the registered and principal office of Accenture SCA at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. All proxies are irrevocable.

Dated: June 8, 2015.

Accenture SCA, represented
by its general partner and manager
ACCENTURE PLC

Référence de publication: 2015080922/5499/48.

Red Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 183.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056571/10.

(150064177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 27.471.

The Board of Directors of the Company would like to invite you to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") to be held on *1st July 2015* at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Election of Mr. Ian Robert Macdonald as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.

VOTING

The shareholders are advised that no quorum for the item on the agenda is required and that the decisions will be taken on a majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who are unable to attend the Meeting of *1st July 2015* are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning a form of proxy (available at the registered office of the Company) to Aberdeen Global Services S.A., for the attention of Luxembourg Product Management, by fax to +352 2643 3097 or by mail to the above address so as to be received by no later than 12 noon (Luxembourg time) on *29th June 2015*. Submission of the form of proxy will not preclude you from attending and voting at the Meeting.

Dated 08 June 2015.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2015080924/24.

Nordoc, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel.
R.C.S. Luxembourg B 187.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2015 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080928/10/18.

Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.408.

Hiermit laden wir unsere geehrten Aktionäre herzlich zu der

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft ein, die gemäß Artikel 8 der Statuten der Gesellschaft am Freitag, den 26. Juni 2015 um 11:00 Uhr in den Räumlichkeiten des Gesellschaftssitzes abgehalten wird und deren Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Artikel 13 der Statuten (erstes Rechnungsjahr)
2. Beendigung des Mandats des statutarischen Wirtschaftsprüfers (commissaire aux comptes) und Ernennung eines unabhängigen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprise)
3. Hörung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers
4. Genehmigung des Jahresabschlusses
5. Verwendung des Ergebnisses
6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
7. Diverses

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015082896/20.

Velcan, Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.790.942,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 145.006.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

le 24 juin 2015 à 10 heures dans les locaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle:

1. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et visées par l'article 57 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférant;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférant;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014;

5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
6. Décharge à donner au Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration .

Suite à la tenue de ladite Assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Modification de l'article 7.7 des statuts de la Société relatif aux parts bénéficiaires aux fins de conférer une seconde part bénéficiaire aux détenteurs de toute action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative dans le registre nominatif tenu par le mandataire habilité spécialement désigné par la Société à cet effet depuis 6 ans au moins au nom du même détenteur;
2. Modification de l'article 8.2 des statuts de la Société relatif aux modalités de convocation et d'admission aux fins de simplifier les modalités applicables aux actionnaires inscrits directement en nom dans le registre nominatif tenu par le mandataire habilité spécialement désigné par la Société;
3. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration .

Les modalités et formulaires de participation figurent sur le site de la Société <http://www.velcanenergy.com/fr/investisseurs-reports-accounts.htm>

Référence de publication: 2015082897/322/38.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 29 juin 2015 à 10 heures au siège social sis au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Lecture du rapport du Réviseur d'entreprises.
4. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
5. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au Réviseur d'Entreprises.
6. Distribution de dividendes.
7. Divers.

Pour être valablement représentés à l'assemblée, les actionnaires doivent déposer les actions au siège social de la société, au plus tard 5 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

Référence de publication: 2015083709/20.

Crestone Needle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.298.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l'«Assemblée») qui a eu lieu le 2 juin 2015 à 17 heures n'a pas pu délibérer sur le point 5 à l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale ordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société en date du *10 juillet 2015* à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la continuité de la société conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015083719/1004/22.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *25 juin 2015* à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte de résultats.
2. Discussion du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Modification au sein du Conseil d'Administration.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015083720/1004/23.

Walser Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 79.320.

Die Aktionäre der WALSER Portfolio werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *26. Juni 2015* um 10.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. April 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. April 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt

gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der WALSER Portfolio (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015083722/755/29.

WALSER Vermögensverwaltung, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.042.

Die Aktionäre der WALSER Vermögensverwaltung werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *26. Juni 2015* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. April 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. April 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der WALSER Vermögensverwaltung (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015083723/755/29.

LRI Invest Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.048.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen
Gesellschafterversammlung der LRI Invest Securitisation S.A. vom 19. Mai 2015*

Die ordentliche Gesellschafterversammlung bestätigt die Kooptierung von

- Frau Christina Ostertag, beruflich ansässig in Westendstraße 16-22, D-60325 Frankfurt am Main

und beruft Frau Ostertag bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2018 in den Aufsichtsrat der Gesellschaft.

*Auszug aus dem Beschluss des Vorstands
der LRI Invest Securitisation S.A. vom 22. Mai 2015*

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, mit neuer Anschrift in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, wird für das Geschäftsjahr 2015 bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016 zum Abschlussprüfer der Gesellschaft bestellt.

Munsbach, den 2. Juni 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2015081565/20.

(150094051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Financière Blandine Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.114.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2015* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015083724/795/16.

Eurothea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2015* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015069713/10/18.

Euro Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2015* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015069714/10/18.

Ivory Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015072927/10/18.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Since the quorum required by the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") was not reached at the previous extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2015, notice is hereby given to the shareholders of the Company that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held before notary at the registered office of the Company on *30 June 2015* at 11:30 Luxembourg time (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the common draft terms of Merger drawn up in accordance with Article 261 (1) and (2) of the 1915 Law and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 18 April 2015, in accordance with Article 262 (1) of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law").
2. Approval of the explanatory memorandum to the proposal for the Merger of the Company into NN (L) drawn up in accordance with Article 265 of the 1915 Law explaining the common draft terms of Merger and setting out the legal and economic grounds for them.
3. Acknowledgement of the accomplishment of all then applicable formalities prescribed in Article 267 (1) a), b) and e) of the 1915 Law in relation to the right of each shareholder to inspect the Merger documentation at the registered office of the Company at least one month before the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.
4. Approval of the examination carried out and the report drawn up by the independent auditor in accordance with Article 266 (1) of the 1915 Law.
5. Approval of the merger by absorption between Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 5, a sub-fund of the Company (the "Contributing Sub-Fund") into NN (L) First Class Multi Asset (the "Receiving Sub-Fund"), a sub-fund of NN (L), a Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 44.873 ("NN (L)") as the absorbing company, and allocation of the merger costs to the Alternative Investment Manager.
6. Approval of the merger by absorption between Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 10, a sub-fund of the Company (the "Contributing Sub-Fund") into NN (L) First Class Multi Asset (the "Receiving Sub-Fund"), a sub-fund of NN (L), and allocation of the merger costs to the Alternative Investment Manager.

The absorption of the Company's Sub-Funds into the Receiving Sub-Fund shall be done as described below:

Contributing Sub-Funds and share classes

Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 5

A CAP EUR

LU0290137057

A CAP USD (Hedged)

LU0290136240

Receiving Sub-Fund and share classes

NN (L) First Class Multi Asset

P CAP EUR

LU0809674541

P CAP USD (Hedged)

LU1175220752

I CAP EUR
LU0290136083

I CAP USD (Hedged)
LU0290135788

Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 10

A CAP EUR
LU0290137560
A CAP USD (Hedged)
LU0290136836

I CAP EUR
LU0290137305

I CAP USD (Hedged)
LU0290136596

I CAP EUR
LU0809674202

I CAP USD (Hedged)
LU1175220679

NN (L) First Class Multi Asset

P CAP EUR
LU0809674541
P CAP USD (Hedged)
LU1175220752

I CAP EUR
LU0809674202

I CAP USD (Hedged)
LU1175220679

With effect on 30 June, 2015 or as soon as possible thereafter, the applicable exchange ratio between the shares of the Contributing Sub-Funds and the new shares of the Receiving Sub-Fund shall be determined on the basis of the Net Asset Value of the Contributing Sub-Funds/share classes and the Receiving Sub-Fund, as outlined in the merger documentation.

7. Dissolution without liquidation of the Contributing Sub-Funds and the Company and subsequent cancellation of all the outstanding shares inscribed in the books of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. at the date of the Merger which will be replaced by shares of the respective sub-fund of NN (L) First Class Multi Asset in accordance with Article 274 (1) of the 1915 Law.
8. Discharge of the members of the Board of Directors of the Company and determination of the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five years.
9. Effectiveness of the merger as at 30 June 2015 or at any other date thereafter (hereinafter the “Effective Date”).

The cost associated with the Merger will be supported by the Alternative Investment Fund Manager.

The reason for Merger is that the overall product streamlining of NN Investment Partners Group pertaining its worldwide distribution of investment funds and the higher assets resulting from a merger would (a) optimize the product offering and generate economy of scale and (b) lower the costs borne by the shareholders with more efficient usage of fund management resources; therefore the merger of the Contributing Sub-Funds with the Receiving Sub-Fund would benefit to the shareholders of the Contributing Sub-Funds.

On 30 June, 2015, the Effective Date, the shareholders of the Contributing Sub-Funds not wishing to redeem their shares will receive new shares, free of charge, in the respective Receiving Sub-Fund. Exchange ratio will be calculated on basis of the net asset value per share of the Contributing Sub-Fund set in relation to the net asset value of the Receiving Sub-Fund on the Effective Date, upon validation of an independent auditor.

Following the contribution of all assets and liabilities and the share exchange mentioned above on the Effective Date, the Contributing Sub-Funds and the Company will be dissolved without liquidation as of the Effective Date.

Shareholders of the Contributing Sub-Funds should note that the investment policies of the Contributing Sub-Funds differ from the investment policy of the Receiving Sub-Fund:

Objective and Investment Policy Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 5 and Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 10:

The objective of the Contributing Sub-Funds is to obtain long-term absolute performance by investing in a diversified portfolio composed primarily of any type of fixed-income securities and/or money market instruments and/or equities and/or any type of traditional or alternative funds or funds of funds, and on an ancillary basis in cash.

Fixed-income securities primarily include (but are not limited to) bonds, convertible bonds, inflation-linked bonds, mortgage pass-through securities, collateralised mortgage obligations, mortgage-backed securities, variable-rate bonds and asset-backed securities.

If it invests in other target investment funds or funds of funds, the Sub-Funds must ensure that the securities portfolios of those target investment funds or funds of funds have the appropriate liquidity features to enable the Sub-Funds to meet their redemption obligations to their investors.

Investors' attention is drawn to the fact that if it invests in other target investment funds, additional fees may be charged because fees applicable to those target investment funds may be added to the usual fees applicable to the Sub-Funds.

Objective and Investment Policy of NN (L) First Class Multi Asset:

The Receiving Sub-Fund aims to deliver attractive returns under all market circumstances by investing in assets classes as defined in the prospectus. At all times the sub-fund will mainly invest in a combination of investment grade debt, cash equivalent, and short term debt. The Sub-Fund may also invest, on an ancillary basis, in other asset classes as defined below (with maximum 20% of the sub-fund's net assets in Asset-Backed and mortgage backed securities).

Eligible investments

The Sub-Fund may invest in transferable securities (including warrants on transferable securities up to a maximum of 10% of the Sub-Fund's net assets), bonds, equities, money market instruments, 144A securities, units of UCITS and other UCIs and deposits, as described in the full prospectus in Part III, Chapter III "Investment Restrictions", Section A "Eligible investments". Investments in asset-back securities will however be limited to 20% and investments in UCITS and UCIs may not exceed a total of 10% of the net assets.

Where the Sub-Fund invests in warrants on transferable securities, the Net Asset Value may fluctuate more than if the Sub-Fund were invested in the underlying assets because of the higher volatility of the value of the warrant.

The Sub-Fund may be exposed to various exchange risks linked to investments in securities denominated in currencies other than that of the Sub-Fund or in derivative instruments with underlying exchange rates or currencies.

With a view to achieving the investment objectives, the Sub-Fund may also use derivative financial instruments including, but not limited to, the following:

- options and futures on transferable securities or money market instruments
- index futures and options
- interest rate swaps, futures and options
- performance swaps
- credit default swaps
- forward currency contracts and currency options.

The risks linked to this use of derivative financial instruments for purposes other than hedging are described in the full prospectus in Part III, Chapter II "Risks linked to the investment universe: detailed description".

The table below is a comparison of key features of the merging sub-funds:

	Contributing Sub-Funds	Receiving Sub-Fund
Reference Currency	EUR	EUR
Subscription Charge	Class A: Maximum 5% Class I: Maximum 5%	Class I: Maximum 2% Class P: Maximum 3%
Redemption Charge	Nil	Nil
Conversion Charge	Nil	Class I: Nil Class P: 3% in Belgium and 1% elsewhere
Management Fee	Class A: Maximum 1% Class I: Maximum 1%	Class I: Maximum 0.60% Class P: Maximum 1%
Ongoing Charges	Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 5: Class A CAP EUR: 1.62% Class A CAP USD (Hedged): 1.56% Class I CAP EUR: 1.61% Class I CAP USD (Hedged): 1.61% Managed Funds Portfolio - Serenity VSX 10: Class A CAP EUR: 1.74% Class A CAP USD (Hedged): 1.75% Class I CAP EUR: 1.71 % Class I CAP USD (Hedged): inactive	Class I CAP EUR: 0.81% Class I CAP USD (Hedged): 0.76% Class P CAP EUR: 1.35% Class P CAP USD: (Hedged): 1.30%
Fixed Service Fee	Nil	Class I: 0.15% Class P: 0.25%
Performance Fee	Class A: 10% Class I: 10% 10% of the outperformance. The hurdle rates are the US 3-month treasury bill for shares denominated in USD and the German 3-month treasury bill for shares denominated in EUR.	Nil
Minimum Investment Amount	Class A: Nil Class I: 250,000	Class I: EUR 250,000, which may be spread over all the NN (L) sub-funds Class P: Nil
Minimum Holding Amount	Class A: Nil Class I: 250,000	Class I: EUR 250,000, which may be spread over all the NN (L) sub-funds Class P: Nil

Management Company	NN Investment Partners Luxembourg S.A.	NN Investment Partners Luxembourg S.A.
Investment Manager	NNIP Asset Management B.V.	NNIP Asset Management B.V.
Central Administration	NN Investment Partners Luxembourg S.A.	NN Investment Partners Luxembourg S.A.
Custodian	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Auditor	Ernst & Young S.A.	Ernst & Young S.A.

Shareholders of the Contributing Sub-Funds should note that there may be a possible dilution in performance caused by the merger.

Additionally, shareholders of the Contributing Sub-Funds/Share-Classes should note that the financial year and the date of the ordinary general meeting of NN (L), the absorbing Fund differ from the financial year and the date of the ordinary general meeting of the Company. The date of the ordinary general meeting financial year of the absorbing Fund is the fourth Thursday of January at 14:00 CET and its financial year is from 1st October to 30 September of the following year.

The annual and semi-annual reports including the Receiving Sub-Fund are available to shareholders, respectively four months and two months after the end of the preceding financial period, respectively, on www.nnip.com website or at the registered office of the Company. Copies of the auditor's merger report and of the depositary's statement, can be obtained free of charge upon request.

The "Key Investor Information Documents" for the share classes of the Receiving Sub-Fund are available on www.nnip.com website or at the registered office of the Company.

Shareholders are encouraged to seek advice of a tax expert in their respective countries regarding the potential taxation impact resulting from the Merger.

The issue of Shares in the Contributing Sub-Funds will be suspended with effect as of 24 June, 2015. Accordingly, subscription and conversion applications in the Contributing Sub-Funds can be submitted up to the last cut-off at 3.30 p.m. Luxembourg time on 12 June, 2015.

Shareholders will be able to redeem their shares free of charges in the Contributing Sub-Funds until 24 June, 2015, i.e. redemption applications can be submitted up to the last cut-off at 3.30 p.m. Luxembourg time on 12 June 2015. Any redemption applications in the Contributing Sub-Funds received after 3.30 p.m. Luxembourg time on 12 June 2015 will not be processed and any such redemption requests should be submitted to the Receiving Sub-Fund on or after 1 July 2015.

The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case shareholders cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of NN Investment Partners Luxembourg S.A., at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, not later than 23 June 2015 at 05.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: ((+352) 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015073563/755/200.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Shareholders are kindly invited to attend the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of Selector Management Fund (the "Company"), which will be held at the registered office of the Company on *24 June 2015* at 2.00pm (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda (the "Meeting"), as the first extraordinary general meeting held on *19 May 2015* at 2.00pm (Luxembourg time) with the same agenda could not validly deliberate as the condition of the quorum of 50% was not met:

Agenda:

1. To resolve, with effect as of 1 July 2015, to change the name of the Company to "Ivy Global Investors Fund" and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") accordingly.
2. To resolve, with effect as of 1 July 2015, to amend article 4 of the Articles so as to read as follows:
"The exclusive object of the Company is to invest the funds at its disposal in various transferable securities, money market instruments and other authorized assets, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its portfolio. The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of Part I of the Law of 2010."

3. To resolve, with effect as of 1 July 2015, to amend articles 2, 5 to 20, 22 to 27, 29 to 34 of the Articles, to remove the French translation of the Articles and to restate the Articles.

Shareholders are advised that no quorum will be required for this reconvened Meeting and that the resolutions will be passed upon approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes cast at the reconvened Meeting.

Each share is entitled to one vote.

Shareholders who are unable to attend this Meeting are invited to send a proxy to the registered office of the Company to arrive before 5.00pm (Luxembourg time) on 22 June 2015. A copy of the revised Articles may be obtained at the registered office of the Company.

BY ORDER OF THE BOARD OF DIRECTORS

Référence de publication: 2015075731/755/30.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2015* à 11 heures 00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Réviseur d'entreprise agréé relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Réviseur d'entreprise agréé relatifs aux comptes consolidés au 31 décembre 2014.
- Approbation du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'entreprise agréé.
- Renouvellement du mandat du délégué à la gestion journalière.
- Transfert de siège social.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015075734/26.

West Fields Consolidated S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.460.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue le 12 mai 2015, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *24 juin 2015* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015075747/795/19.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2015* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire ;
5. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015076438/10/20.

Rox Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 60.096.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2015* à 10 heures 00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015076419/17.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2015* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire ;
5. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015076437/10/19.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.462.

The shareholders of UBS (Lux) Strategy Xtra SICAV are hereby informed that the statutory annual general meeting held on 20 April 2015 could not deliberate on the proposed agenda items. The shareholders are hereby convened to attend a second

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on *18 June 2015* at 2:00 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 October 2014
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg. Each shareholder may request that the annual report is sent to him.

The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by a simple majority vote of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail and/or e-mail at the latest five days prior to the annual general meeting (i.e. 13 June 2015) to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249 (e-mail: ol-ubsfsl-corporate-secretary@ubs.com). Proxy forms may be obtained by simple request at the same address. Upon receipt of the proxy, the shares will be blocked until the day after the annual general meeting. In case of another shareholders' meeting of the Company with the same agenda ("referred to as "adjourned general meeting"), the shares will remain blocked until the day after the adjourned general meeting, unless instructed otherwise by the shareholder (which will make the proxy invalid for an adjourned general meeting).

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting in person are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions and is received in due time. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015077523/755/44.

TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.941.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056683/11.

(150064649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *17 June 2015* at 14.30 o'clock, with the following agenda :

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2014.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015078156/534/17.

Filexton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.247.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2015* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015078157/534/15.

Bakersteel Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.827.

Shareholders of BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV are hereby invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen on *17 June, 2015* at 11 am (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and auditor's report
2. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending 31 December, 2014
3. Discharge of the members of the Board of Directors
4. Re-election of Priya Mukherjee, Claudia Hauschild, Trevor Steel, Richard Goddard and Felix von Hardenberg as members of the Board of Directors to serve until the next Annual General Meeting of the Company
5. Appointment of auditor to serve until the next Annual General Meeting
6. Profit/Loss appropriation

Shareholders are advised that the items of the agenda are not subject to an attendance requirement and decisions will be approved by a simple majority of the shareholders present or represented at the Meeting. Pursuant to Article 26 of the Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investments, the shares in circulation on the fifth day prior to the Annual General Meeting (key date) shall form the basis for the majority required for the resolutions.

Shareholders who wish to attend the Meeting are kindly requested to register by close of business on 12 June, 2015 at the latest. If you are unable to attend the Meeting, you may submit a proxy by mail to the registered office of BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV or by facsimile at 00352-44903-4506 or by e-mail at directors-office@dz-privatbank.com.

Strassen, May 2015

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2015078165/755/27.

L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.601.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2015* à 09:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections statutaires
7. Divers.

Les Actionnaires qui n'ont pas encore déposé leurs actions auprès du dépositaire agréé (voir publication n° 828 faite auprès du Mémorial C en date du 26 mars 2015), devront le faire au préalable avant la date d'Assemblée Générale pour être admis à ladite Assemblée et afin de pouvoir exercer leur droit d'actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015078978/795/21.

Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2015* à 14:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Les Actionnaires qui n'ont pas encore déposé leurs actions auprès du dépositaire agréé (voir publication n° 856 faite auprès du Mémorial C en date du 27 mars 2015), devront le faire au préalable avant la date d'Assemblée Générale pour être admis à ladite Assemblée et afin de pouvoir exercer leur droit d'actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015078979/795/19.

Akrobat Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Verwahrstelle

Référence de publication: 2015072957/9.

(150083261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Dealis Fund Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.499.

Mit Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2015 werden die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2018 verlängert.

Der Verwaltungsrat setzt sich zusammen aus den Herren Bernd Franke, Thomas Ketter und Holger Hildebrandt.

Mit Beschlussfassung des Verwaltungsrates der Dealis Fund Operations S.A. vom 19. Mai 2015 wurde Herr Bernd Franke (Herriotstraße 1, D-60528 Frankfurt am Main) mit Wirkung zum 12. Mai 2015 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Herr Thomas Ketter (Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt am Main) zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Mit Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2015 wird KPMG Luxembourg, Société cooperative, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 01.01.2015 bis 31.12.2015 bestellt. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016.

Luxembourg, den 26. Mai 2015.

Dealis Fund Operations S.A.

Holger Hildebrandt / Eugen Lehnertz

Référence de publication: 2015079271/20.

(150090679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Exchange Participation Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.998.

Klee Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.805.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Emile WIRTZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant:

a) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A., avec siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 36.998,

constituée suivant acte reçu notarié, en date 31 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 419 de 1991, page 20083, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 11 mai 2015,

b) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme KLEE S.A., avec siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 36.805,

constituée suivant acte reçu notarié, en date du 3 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 392 de 1991, page 18799, en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 11 mai 2015.

Les procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion (fusion inversée) intervenu entre elles et ce, ainsi qu'il suit:

1. La société anonyme EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A., prédésignée, au capital social de EUR 100.000.- (cent mille euros) représenté par 400 (quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, est détenue à 100% (actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote) par la société anonyme KLEE S.A., prédésignée, au capital social de EUR 124.000.- (cent vingt-quatre mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées,

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés fusionnantes;

- que les sociétés EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A. et KLEE S.A. souhaitent fusionner pour des raisons de facilités administratives, de gestion et de rationalisation économique;

- qu'il est projeté de réaliser une opération de fusion inversée par laquelle la filiale EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A. absorberait la mère KLEE S.A.,

- que l'actionnaire unique de la société absorbée recevra les actions de la société absorbante sans augmentation de capital dans la société EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A..

- qu'il y a donc lieu, afin de rationaliser la structure administrative et économique de ces entités, de procéder à une fusion.

La société anonyme KLEE S.A., à absorber, ne possède aucun bien immobilier.

2. La société anonyme EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A., société absorbante, entend fusionner (fusion inversée) conformément aux dispositions des articles 257 à 284 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avec la société anonyme KLEE S.A., société absorbée, par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 14 avril 2015.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires des sociétés qui fusionnent.

5. Conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales, la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause.

Toutefois la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'à compter de la date de publication des assemblées générales qui décident de la fusion.

6. Conformément aux articles 265 et 266 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires renonceront aux rapports des conseils d'administration et aux rapports d'expert.

7. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

8. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10. Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

11. Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

12. Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

13. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16028. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079377/84.

(150091095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Prodigy Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 130.971.

—
CLÔTURE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21/05/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

PRODIGY FINANCE LUXEMBURG SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard royal, siège dénoncé en date du 03/01/2011.

Pour extrait conforme
Maître Christelle Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2015081724/14.

(150093898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 31.093.

**MITTEILUNG AN ALLE ANTEILINHABER DES
HAIG PREMIUM FUND FIS („FONDS“)**

Anteilklasse A (ISIN: LU0420216102 / WKN: HAFX33)
Anteilklasse B (ISIN: LU0420216284 / WKN: HAFX34)
Anteilklasse C I (ISIN: LU0420216367 / WKN: HAFX35)
Anteilklasse C II (ISIN: LU0420216441 / WKN: HAFX36)
Anteilklasse V (ISIN: LU0420216797 / WKN: HAFX37)
Anteilklasse Z I (ISIN: LU0679273036 / WKN: HAFX5V)

Die Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. als Verwaltungsgesellschaft des Fonds hat beschlossen, den oben genannten Fonds mit Wirkung zum 30. April 2015 in Liquidation zu setzen. Zeichnungen und Rückgaben, die zum genannten Termin hätten abgewickelt werden müssen, werden seitens der Verwaltungsgesellschaft abgelehnt. Um die Gleichbehandlung der Anleger gewährleisten zu können, sind ab dem 30. April 2015 keine Zeichnungen oder Rücknahmen für den Fonds mehr möglich. Hintergrund der Liquidation ist der Umstand, dass im Portfolio des Fonds nicht liquide Vermögensgegenstände enthalten sind. Dieser Anteil wäre durch die Bedienung der Rücknahmen auf einen nicht unerheblichen Anteil gestiegen. Da nicht davon ausgegangen werden kann, dass das Fondsvolumen kurzfristig gesteigert werden kann, wird der Fonds daher liquidiert.

Im Rahmen des Liquidationsverfahrens sollen zunächst insbesondere die liquiden Vermögenswerte aus dem Portfolio des Fonds im Interesse der Anleger verkauft werden. Die derzeit nicht liquiden Vermögensgegenstände werden sukzessive verkauft werden. Um Marktopportunitäten nutzen zu können, kann es im Zeitraum bis zum Abschluss der Liquidation zu Anlagengrenzverletzungen kommen. Diese Grenzverletzungen werden nicht zurückgeführt.

Als Liquidator wird die Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. fungieren. Herr Stefan Kliche wird die Gesellschaft als Liquidator vertreten. Auf Beschluss des Liquidators kann von Zeit zu Zeit eine Ausschüttung aus dem Fondsvermögen erfolgen.

Der Fonds wird solange mit dem Zusatz „in Liquidation“ geführt, bis die Liquidation vollständig abgeschlossen ist. Die Fondspreise werden weiterhin veröffentlicht. Die mit der Liquidation verbundenen Kosten werden vom Fonds getragen. Insbesondere werden die Kosten des Liquidators respektive Beratungskosten des Liquidators dem Fondsvermögen belastet werden.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der „Caisse de Consignation“ in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, im Juni 2015.

Der Vorstand der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015083721/1346/38.

Blue Chips Deutschland Stabil UI, Fonds Commun de Placement.

Bekanntmachung über die Auszahlung des Liquidationserlöses und den Abschluss der Liquidation

Hiermit möchten wir die Anteilhaber des Investmentfonds BLUE CHIPS DEUTSCHLAND STABIL UI (der „Fonds“) darüber informieren, dass der Liquidationserlös des Fonds an alle Anteilhaber ausgekehrt wurde, dass eine Hinterlegung nichteinbezogener Liquidationserlöse bei der Caisse de Consignation in Luxemburg nicht erfolgt ist und somit die Liquidation abgeschlossen ist.

Im Juni 2015.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015083725/10.

LAB 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 188.345.

LAB 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 188.344.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Yves ROMMELFANGER, administrateur de société, demeurant à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt, agissant en sa qualité de:

1) mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «LAB 5 S.A.», en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant décisions du conseil d'administration du 30 avril 2015;

2) mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «LAB 7 S.A.», en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant décisions du conseil d'administration du 30 avril 2015;

une copie conforme desdites décisions, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion ci-après:

*A. Description des sociétés à fusionner**1. Société Absorbée*

La société anonyme «LAB 7 S.A.», ci-après désignée la «Société Absorbée», établie et ayant son siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188.344, constituée le 17 juin 2014 par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2437 du 10 septembre 2014.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Société Absorbante

La société anonyme «LAB 5 S.A.», ci-après désignée la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188.345, constituée le 17 juin 2014 par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2354 du 3 septembre 2014.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

B. Modalités de la Fusion

1. Le type de fusion envisagé est une fusion par voie d'absorption de «LAB 7 S.A.», la Société Absorbée, par «LAB 5 S.A.», la Société Absorbante, à l'issue de laquelle la Société Absorbante acquerra de plein droit par voie de transmission universelle tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

La fusion est motivée par la nécessité de réorganiser et de regrouper les activités de ces deux sociétés, de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant la même activité.

2. Le projet commun de fusion est basé sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à la date du 31 décembre 2014.

Tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 1^{er} janvier 2015 et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société Absorbée après cette date sont censés être réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

3. La fusion sera effectivement réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Toutes les actions émises dans la Société Absorbée et toutes les actions émises dans la Société Absorbante sont actuellement directement détenues par les mêmes actionnaires (ci-après dénommés les «Actionnaires»), dans les mêmes proportions. Ces Actionnaires bénéficient, de ce fait, ensemble, d'une détention directe de cent pourcent dans la Société Absorbée et dans la Société Absorbante.

Compte tenu qu'à la date de fusion les Actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante seront toujours les mêmes et dans les mêmes proportions, il est décidé de ne pas établir de rapport d'échange et de ne pas rémunérer les Actionnaires de la Société Absorbée par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions de la Société Absorbée à annuler, mais de réaliser la fusion purement et simplement moyennant transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée tels qu'ils résultent de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2014, sans exception ni réserve.

5. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administrations ni aux commissaires aux comptes ni aux experts des deux sociétés qui fusionnent.

6. Il n'y a dans la Société Absorbée ni associés ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.

7. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après dénommée «la Loi»). Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

8. Le mandat des membres du conseil d'administration de la Société Absorbée prend fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société Absorbée.

9. Conformément à l'article 265 (3) et à l'article 266 (5) de la Loi, tous les Actionnaires de chacune des sociétés participant à la fusion ont renoncé (i) au rapport du conseil d'administration prévu à l'article 265 (1) de la Loi ainsi qu' (ii) à l'examen et au rapport d'un expert indépendant relatif au projet de fusion, tel que prévu à l'article 266 (1) de la même Loi. Cette dispense sera confirmée par les Actionnaires pour chacune des deux sociétés qui fusionnent lors de l'assemblée générale des actionnaires des deux sociétés approuvant la fusion.

10. Chaque actionnaire de la Société Absorbée et de la Société Absorbante a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont il est actionnaire, du projet commun de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 31 décembre 2014 ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents tels que déterminés à l'article 267 de la Loi.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

12. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

13. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet commun de fusion, auront lieu au plus tôt après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Attestation

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet commun de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. ROMMELFANGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11479. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081549/99.

(150093630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056208/10.

(150064175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**ICS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DesignU S.à r.l.).**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 163.642.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai Pardevant

Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée

DesignU S.à r.l.,

une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B163.642

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2011, publiée au Mémorial C numéro 1315 du 22 mai 2014, page 63075.

A comparu:

Mademoiselle Inga-Christin Schmidt, née le 28 novembre 1983 à DGifhorn, demeurant professionnellement L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en ICS Investments S.à r.l

L'associé décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ICS Investments S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Elle peut acquérir, exploiter et concéder tout droit quelconque de propriété intellectuelle, qu'il s'agisse de droits d'auteur et/ou de droits voisins, de droits d'auteurs sur les logiciels informatiques, de noms de domaine ou encore de brevets, marques, dessins et/ou modèles (y compris les droits sur les photographies).

La Société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant l'entièreté du capital social. En cas de refus, lesdits associés s'engagent à racheter les parts de l'associé qui souhaite les céder endéans un délai de six (6) mois.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de rectifier l'adresse du siège social sise 5, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cinq cent euros (1.500.- €).

A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: I. C. SCHMIDT, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11011. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081230/65.

(150092897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Delta Industrial 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

Global Gate Delta (Lux) 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 190.990.

—
COMMON DRAFT OF MERGER

1) Merging companies:

- "Delta Industrial 2", société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under the number B 140.750, hereafter referred as "the Absorbing Company".

- "Global Gate Delta (Lux) 3", société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under the number B 190.990, hereafter referred as "the Absorbed Company".

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as "Merging Companies".

2) The Absorbed Company holds 23,425 shares and related voting rights on 25,000 issued shares, representing the entire share capital of the Absorbing Company. The Absorbed Company has no other participation than the shares held in the Absorbing Company.

3) The Merging Companies did not issue either shares with specific rights or securities other than shares.

4) The Absorbing Company will absorb the Absorbed Company by a merger by acquisition pursuant to the provisions of articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("the Law").

5) Shareholders of the Absorbed Company will receive one new share of the Absorbing Company for each share of the Absorbed Company. The exchange of shares will be registered in the shareholder's register of the Absorbing Company.

6) As from 1st January 2015, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

7) No special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

8) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company at book value. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9) All shareholders of each Merging Company have, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a) and b) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

10) The merger shall become realised at the end of the shareholders' general meeting of Merging Companies which will be held one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date").

11) The merger shall be effective vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of shareholders' general meetings deciding the merger of each Merging Company.

12) The merger will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

13) The mandates of managers of the Absorbed Company will end at the date of Effective Date and discharge will be granted to them.

14) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

15) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET COMMUN DE FUSION

1) Sociétés fusionnantes:

- «Delta Industrial 2», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.750,

ci-après appelée «Société Absorbante».

- «Global Gate Delta (Lux) 3», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.990,

ci-après appelée «Société Absorbée».

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

2) La Société Absorbée détient 23,425 parts sociales et les droits de vote y relatifs sur 25,000 parts sociales représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbante. La Société Absorbée ne détient aucune autre participation que les actions de la Société Absorbante.

3) Les Sociétés Fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des parts sociales.

4) La Société Absorbante absorbera la Société Absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite «(la Loi)».

5) Les associés de la Société Absorbée recevront une nouvelle part sociale de la Société Absorbante pour chaque part sociale de la Société Absorbée. L'échange s'effectuera par l'inscription dans le registre des associés de la Société Absorbante.

6) A partir du 1^{er} janvier 2015, toutes les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7) Aucun avantage particulier n'est conféré aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

8) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante à la valeur comptable. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 paragraph (1) a) et b) de la Loi. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

11) La fusion sera réalisée entre les Sociétés Fusionnantes au terme des assemblées générales des Sociétés Absorbante et Absorbée qui se tiendront à l'expiration du délai d'un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Réalisation»).

12) La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des procès-verbaux des assemblées générales qui décident la fusion pour chaque Société Fusionnante.

13) La fusion conduira simultanément et de plein droit aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

14) Les mandats des gérants de la Société Absorbée prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

15) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

16) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Delta Industrial 2

Rudy SAYEGH / Richard HAWEL
Class A Manager / Class B manager
 Global Gate Delta (Lux) 3
 Rudy SAYEGH / Richard HAWEL
Class A Manager / Class B manager

Référence de publication: 2015081228/101.

(150093091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Qualitas Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.149.

En application de l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la société Mayfair Trust Sàrl, en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet au 14 avril 2015 le siège social établi au 2, Millewee; L-7257 Walferdange de la société à responsabilité limitée Qualitas Services Company S.à r.l., immatriculée auprès de Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 143.149.

De ce fait, Qualitas Services Company S.à r.l. n'est plus domiciliée au 2, Millewee; L-7257 Walferdange à partir du 14 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mayfair Trust S.à r.l.
Un gérant

Référence de publication: 2015056566/15.

(150064000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.782.675,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Randstad Luxembourg International S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on October 17, 2002, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1717 dated December 2, 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89633 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, enacted on January 2, 2014, published in the Mémorial C, number 1209 of May 13, 2014.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mr Liridon ELSHANI, employee, residing professionally in Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,727,278 (two million seven hundred and twenty-seven thousand two hundred and seventy-eight) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital by an amount of EUR 16,600,725 (sixteen million six hundred thousand seven hundred and twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 68,181,950 (sixty-eight million one hundred and eighty-one thousand nine hundred and fifty euro) to EUR 84,782,675 (eighty-four million seven hundred and eighty-two

thousand six hundred and seventy-five euro) by the issue of 664,029 (six hundred and sixty-four thousand twenty-nine) new shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each by contribution in kind.

2. - Subscription by Randstad Holding International S.à r.l. of EUR 16,600,725 by way of a contribution in kind.

3. - Amendment of the Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is EUR 84,782,675 (eighty-four million seven hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-five euro) represented by 3,391,307 (three million three hundred and ninety-one thousand three hundred and seven) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each”.

4. - Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 16,600,725 (sixteen million six hundred thousand seven hundred and twenty-five euro)

so as to raise it from its present amount of EUR 68,181,950 (sixty-eight million one hundred and eighty-one thousand nine hundred and fifty euro) to EUR 84,782,675 (eighty-four million seven hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-five euro)

by the issue of 664,029 (six hundred and sixty-four thousand twenty-nine) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the “New Shares”), the whole to be fully subscribed by Randstad Holding International S.à r.l., through a contribution in kind consisting in the conversion of share premium for an amount of EUR 16,600,725 (sixteen million six hundred thousand seven hundred and twenty-five euro) into share capital.

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription of the New Shares through the conversion of share premium for an amount of EUR 16,600,725 (sixteen million six hundred thousand seven hundred and twenty-five euro).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Randstad Holding International S.à r.l. (“RHI”), with registered office in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg 184639, here represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully subscribed by RHI through a contribution in kind as described above.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company all of them here represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally bound as managers of the Company by reason of the contribution, they expressly agree with the description of this contribution and confirm the validity of the subscription.

Third resolution:

Pursuant to the above increase capital, the shareholders resolve to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is EUR 84,782,675 (eighty-four million seven hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-five euro) represented by 3,391,307 (three million three hundred and ninety-one thousand three hundred and seven) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about.EUR 6000.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Randstad Luxembourg International S.à r.l." ayant son siège social à 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1717 du 2 décembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89633 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette du 2 janvier 2014 publié au Mémorial C numéro 1209 du 13 mai 2014.

L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Mr Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.727.278 (deux millions sept cent vingt-sept mille deux cents soixante-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social pour un montant de EUR 16.600.725 (seize millions six cent mille sept cent vingt-cinq euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 68.181.950 (soixante-huit millions cent quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante euros) à EUR 84.782.675 (quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros) par l'émission de 664.029 (six cent soixante-quatre mille vingt-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), par voie d'apport en nature;

2. - Souscription par RHI de EUR 16.600.725 (seize millions six cent mille sept cent vingt-cinq euros) par un apport en nature;

3. - Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 84.782.675 (quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros) représenté par 3,391,307 (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent sept) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de EUR 16.600.725 (seize millions six cent mille sept cent vingt-cinq euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 68.181.950 (soixante-huit millions cent quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante euros) à EUR 84.782.675 (quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante quinze euros)

par l'émission de 664.029 (six cent soixante-quatre mille vingt-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (les «Nouvelles Parts») à souscrire par Randstad Holding International S.à r.l., ci-après désigné,

la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant à la conversion d'une partie de la prime d'émission à hauteur de EUR 16.600.725 (seize millions six cent mille sept cent vingt-cinq euros) en capital social.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus par RHI.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite intervient Randstad Holding International S.à r.l. (RHI) avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 184639, ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. Les Nouvelles Parts ont été entièrement souscrites par RHI par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mr Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Reconnaisant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport, acceptent expressément la description de cet apport et confirment la validité de la souscription.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 84.782.675 (quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros), représenté par 3.391.307 (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent sept) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à EUR 6.000

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7598. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056570/169.

(150063995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056568/10.

(150063994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Opera House Music, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 171.033.

EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2014, le siège social de l'associé unique de la Société, Opera House S.à r.l. une société à responsabilité limitée incorporée au Luxembourg et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.226 (l'Associé Unique) a été transférée du 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen-Mamer à l'adresse suivante 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Par conséquent, l'adresse de l'Associé Unique est sise au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et ce, depuis le 1^{er} août 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Opera House Music S.à r.l.

Référence de publication: 2015056519/17.

(150064843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

PWT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 176.590.

Les statuts coordonnés au 23 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015056564/11.

(150064309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.152,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.343.

EXTRAIT

Il résulte de la liquidation, en date du 30 décembre 2014, de Quad Graphics Spain 1, S.L., associée de la Société, que Quad/Graphics Luxembourg 1 S.à r.l. détient désormais la totalité des parts sociales de la Société, soit 19.576 parts sociales de catégorie A et 19.576 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056565/15.

(150064117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Quattro TTS Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.201.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015056567/21.

(150064137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Tilfelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 148.451.

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «TILFELLE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148451 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2040 du 17 octobre 2009,

et dont les statuts (les «Statuts») n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fernand CAIXINHA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, ZI Weiergewan, 1, rue Goell.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, demeurant à L-1280 Luxembourg, 1, rue du Père Jacques Brocquart.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social afin de donner dorénavant à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CAIXINHA, C. GRUNDHEBER, V. REGENWETTER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 avril 2015. 2LAC/2015/7817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056676/72.

(150064732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Tilfelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 148.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015056677/14.

(150064752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

TNI Luxco 2 S.A., Société Anonyme,

(anc. Luxembourg Investment Company 32 S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.881.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056678/12.

(150064428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Total Telecom Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.190.

Cession de parts sociales

La soussignée:

- La société SOFINOS VENTURES LUX. S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B125.093,

représentée par son gérant Monsieur Karl HOLTAPPELS, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville (France), 44a, rue Principale,

cède à:

- La société Talkmedia, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-3590 Diepenbeek (Belgique), Nierstraat 16, inscrite au Kruispuntbank van Ondernemingen belge sous le numéro 0869.949.151, ici représentée par son gérant Monsieur Karl HOLTAPPELS, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville (France), 44a, rue Principale, ce acceptant,

CINQUANTE ET UNE (51) parts sociales de la société TOTAL TELECOM LUX, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B113.190, pour le prix de six mille trois cent soixante-quinze euros (6.375,- €), convenu entre parties ce dont quittance et titre.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Monsieur Karl HOLTAPPELS, susdit, déclare donner son agrément à la cession.

Fait en double exemplaire à Mondorf-les-Bains, le 10/04/2015.

HOLTAPPELS.

Référence de publication: 2015056679/28.

(150063931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Transtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5575 Remich, 22, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 196.093.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Paul OLK, indépendant, demeurant à L-8366 Hagen, 3, rue Teschwasser.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de meubles, meubles de cuisines, électroménager, produits pour l'équipement et la décoration de l'habitat, produits de bricolage, appareils vidéo, hi-fi et accessoires, ainsi que la livraison et le montage de meubles, cuisines et autres équipements pour l'habitat, la création, le conseil, la régie et l'agence de publicité et de communication.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TRANSTEC S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Paul OLK et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5575 Remich, 22, rue des Vergers.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul OLK.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. OLK, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 avril 2015. Relation: GAC/2015/2841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056682/104.

(150064294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.171.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.940.

—
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 avril 2015, sous le numéro L150061220.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015056684/18.

(150064222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Bousval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 129.844.

—
Rectificatif du dépôt L150058135

Déposé le 02/04/2015

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

1) Libyan Post, Telecommunications and Information Technology Holding Company, ayant son siège social à Tripoli, Libye, Post Building, Al-Zawia St. - P.O. Box 83388 et son adresse professionnelle au Oilinvest House, Triq il-Falkun, Kappara, SGN4341, Malte («LPTIC»),

2) LPTIC Services Limited, une société constituée selon les lois de Malte, ayant son siège social au Oilinvest House, Triq il-Falkun, Kappara, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Malte sous le numéro C68876 («GP»),

actionnaires de la société en commandite par actions Bousval S.C.A., ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.844, constituée sous la forme d'une société anonyme le 20 juin 2007 selon un acte de feu Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 du 24 août 2007 (la «Société»),

en vertu de deux procurations sous seing privé qui sont restées annexées à un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mars 2015.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2015, documentée par acte du notaire soussigné et enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 mars 2015, Relation: 1LAC/2015/9687 et déposé au Registre de commerce et de sociétés en date du 2 avril 2015, les Actionnaires avaient décidé de modifier la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions et de procéder à une refonte complète des statuts.

Or dans la traduction française de l'article 23 (vi) un bout de phrase n'a pas été traduit, de sorte que celui-ci est à rectifier et devra se lire comme suit:

Art. 23. Procédure, Vote, Procès-verbaux.

«vi. Pour toute résolution dont le but est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, la Loi, aux conditions de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, le quorum sera au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation, y inclus celle de l'actionnaire commandité. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde réunion, avec exactement le même ordre du jour que pour la première réunion, peut être convoquée à laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum, excepté la présence ou représentation de l'associé commandité. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, doit être prise par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés, y inclus cependant le vote de l'actionnaire commandité.»

Suite à cette rectification, les statuts de la Société ont la teneur suivante:

Version anglaise:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the Manager in its capacity as unlimited shareholder, the limited shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

- The Company exists under the name of "Bousval S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries and provide the same kind of assistance to companies or entities which are part of the same group of companies which the Company belongs to.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license or authorization.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is equal to seventy-five thousand euros (EUR 75,000.-) represented by one (1) unlimited share (parts de commandité) and seven thousand four hundred and ninety-nine (7,499) limited shares (parts de commanditaires), with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 In addition to the share capital, one or several premium accounts may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred.

5.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

5.4 The amount of the premium account as well as of the capital contribution account 115 may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.5 Each holder of a share is hereinafter individually referred to as a Shareholder and the holders of shares of the Company are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form. Except for the unlimited share, all shares are freely transferable.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the Manager.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Manager shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Manager pursuant to the powers granted to the Manager under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company may redeem its shares within the limits set forth by Law.

Chapter III. Management

Art. 10. Determination of the Manager. The Company shall be managed by LPTIC Services Limited in its capacity as unlimited shareholder of the Company (the "Manager"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Manager may only be revoked by unanimous consent of the Shareholders.

Art. 11. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager represented by its legal representatives or any other person to which such power has been delegated by the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

Art. 13. Liability of the Manager and the Limited Shareholders. The Manager shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets. The limited shareholders of the Company shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager may, at any time, appoint delegates of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed delegates shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Manager.

The Manager will determine any such delegates' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Dissolution, Incapacity of the Manager. The Company shall not be automatically and immediately dissolved and liquidated by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until a general meeting of Shareholders is held. The administrators duties consist in performing urgent acts or mere administrative acts until a general meeting of Shareholders shall convene.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by these Articles. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles, a successor manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Chapter IV. Supervision

Art. 16. Supervisory Board. Subject to paragraph 3 of this Article, the business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board"). For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

Instead of a Supervisory Board the Company may appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). In such case the provisions of this Chapter IV on the Supervisory Board do not apply.

Art. 17. Election. The members of the Supervisory Board shall be elected by a shareholders resolution, taken in accordance with the present articles of association, for a period not exceeding six (6) years. Such members may be removed at any time, with or without cause and/or may be re-elected at the term of their office. The Supervisory Board may elect among its members a chairman.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

A notice in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least forty eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Supervisory Board may deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or by any two members.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 19. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting, together with any member of the Supervisory Board or with the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman alone or by a member of the Supervisory Board together with the secretary.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of May at 14:00 CET. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings of Shareholders. The Manager may convene other general meetings. Such meetings must be convened if limited shareholders representing at least one tenth of the Company's capital or the Supervisory Board so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders represents the entire body of shareholders.

The general meeting of Shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 23. Procedure, Vote, Minutes.

23.1. Each share entitles to one (1) vote.

23.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings:

- i. General meetings of Shareholders are held at such place and time as specified in the notices.
- ii. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- iii. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.
- iv. One or several Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.
- v. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of Shares present or represented at the meeting including however the vote of the unlimited shareholder.
- vi. For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding including the unlimited shareholder. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement except for the presence or representation of the unlimited shareholder. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to

amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast including the vote of the unlimited shareholder.

vii. Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of all the Shareholders.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

Art. 24. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the general meetings of Shareholders shall be drawn up and signed by the Manager or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the general meeting of Shareholders shall be certified by the Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 26. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 27. Allocation of Profits - Reserves.

27.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

27.2. The general meeting of Shareholders, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of Shareholders decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Shares that the relevant holder holds in the Company.

Art. 28. Interim Dividends. The Manager is authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law and these Articles, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the Manager;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and amounts on the capital contribution account 115) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends is taken by the Manager within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- iv. in its report to the Manager, as applicable, the réviseur d'entreprises, if any, must verify whether the above conditions have been satisfied.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

29.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

29.3. Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

29.4. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' advances (if any)) or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Shareholders in proportion to the number of shares held by the relevant holders in the Company.

29.5. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting of Shareholders, to dissolve the Company. Where the general meeting of Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law."

Version française

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination Sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé entre le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité, l'actionnaire commanditaire et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Bousval S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où, le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la société est égal à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par une (1) action de commandité et sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (7.499) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, toutes souscrites et intégralement payées.

5.2 En plus du capital social, un compte ou plusieurs compte(s) de prime d'émission peuvent être établis auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

5.3 En plus du capital social et des comptes de prime d'émission, il peut être créé un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», sur lequel la Société peut placer tout capital ayant été apporté à la Société sans émission par la Société de nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport pertinent.

5.4 L'avoir de ce compte de primes et du compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.5 Chaque détenteur d'action est ci-après individuellement dénommé Actionnaire et les détenteurs d'actions de la Société sont ci-après collectivement dénommés les Actionnaires.

Art. 6. Actions. Toutes les actions seront et resteront sous la forme nominative. A l'exception des actions détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société, toutes les actions sont librement transmissibles.

Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour consultation par tout actionnaire. Le registre doit contenir toutes les informations requises par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée tout changement d'adresse. La Société pourra s'en tenir à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription sur ledit registre.

Le transfert d'actions s'opère par la mention sur le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire dûment autorisé ou celui de la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats mentionnant les actions respectives qu'ils détiennent, signés par le Gérant.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée jusqu'à ce que le mandataire commun ait été nommé.

Art. 7. Paiement des Actions. Le paiement des actions non entièrement payées au moment de la souscription doit être effectué au moment et selon les conditions que le Gérant déterminera de temps à autre en conformité avec la Loi. Tout montant appelé sur les actions sera perçu en parts égales sur les actions restantes qui ne sont pas intégralement payées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification de ces Statuts.

Sauf si émise par décision du Gérant conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5, les nouvelles actions à être souscrites par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital détenu par ces actionnaires. Le Gérant déterminera la période durant laquelle le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant suivant les règles de quorum et de majorité prescrits pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire en conformité avec la Loi.

Art. 9. Rachat d'Actions. La Société peut racheter ses actions dans la limites fixées par la Loi.

Chapitre III. Gestion

Art. 10. Détermination du Gérant. La Société doit être gérée par LPTIC Services Limited, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société (le «Gérant»). Les autres actionnaires ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Le Gérant ne pourra être révoqué qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir et autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la seule signature du Gérant représenté par son représentant légal ou toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Gérant. Aucun actionnaire commanditaire ne peut représenter la Société.

Art. 13. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires Commanditaires. Le Gérant doit être responsable avec la Société pour toutes les dettes et pertes qui ne peuvent être recouvrées sur les actifs de la Société. Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou capacité que ce soit autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires et doivent être responsables à hauteur de leurs participations dans la Société.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant peut, à tout moment, nommer des délégués de la Société selon les besoins des affaires et de la gestion de la Société, pourvu que les actionnaires commanditaires ne peuvent agir au nom de la Société

sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les délégués nommés doivent être chargés des pouvoirs et devoirs leurs conférés par le Gérant.

Le Gérant déterminera la responsabilité et la rémunération (éventuelle) de tels délégués, la durée de leur mandat et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 15. Dissolution, Incapacité du Gérant. La Société ne doit pas être automatiquement et immédiatement dissoute et liquidée en raison de la mort, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite et toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance doit désigner un ou plusieurs administrateurs, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires, jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue. Les obligations des administrateurs consisteront à faire les actes urgents et de simple administration jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit convoquée.

Dans les quinze (15) jours civils de leur nomination, les administrateurs convoqueront l'assemblée générale des actionnaires suivant le mode déterminé par les Statuts. A cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, en conformité avec les règles de quorum et de majorité requises pour la modification de ces Statuts, un gérant successeur. La nomination du gérant successeur ne doit pas être soumise à l'approbation du Gérant.

Chapitre IV. Surveillance

Art. 16. Conseil de Surveillance. L'activité de la Société et sa situation financière, incluant plus particulièrement ses livres et ses comptes, devront être surveillées par un conseil de surveillance d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires (le «Conseil de Surveillance»). Pour l'accomplissement de ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire au compte.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur des matières que le Gérant peut déterminer.

A la place d'un Conseil de Surveillance, la Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé. Dans ce cas les dispositions de ce Chapitre IV sur le Conseil de Surveillance ne s'appliquent pas.

Art. 17. Election. Les membres du Conseil de Surveillance doivent être élus par une résolution des actionnaires, prise en conformité avec les présents Statuts, pour une période qui n'excédera pas six (6) ans. Les membres peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause et/ou réélus à la fin de leur mandat. Le Conseil de Surveillance élira un président parmi ses membres.

Art. 18. Réunion du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si l'un de ses deux membres le requiert.

Un avis écrit par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication d'une réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins quarante huit (48) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, au quel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être supprimé en cas d'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance par écrit donné par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication. Un avis séparé n'est pas requis pour les réunions tenues à une heure et un lieu déterminé dans une résolution préalable adoptée par le Conseil de Surveillance.

Aucun avis n'est requis dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas où existe une résolution écrite approuvée et signée par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant, par écrit donné par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication, un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ces collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à la réunion d'entendre un autre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalent à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité du vote des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront inscrites à un procès-verbal signé par le président de la réunion. Les copies des extraits de ce procès-verbal à être fourni dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signées par le président ou par deux membres.

Le Conseil de Surveillance peut, unanimement, prendre des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit par télégramme, télex ou facsimile ou tout autre moyen similaire de communication. L'intégralité formera le procès-verbal prouvant la résolution.

Art. 19. Procès-verbal des Réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion, ensemble avec tout membre du Conseil de Surveillance ou avec le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux seront signés par le président seul ou par un membre du Conseil de Surveillance ensemble avec le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 20. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée le second vendredi de mai à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Le Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société ou le Conseil de Surveillance le requiert par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, de l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 23. Procédure, Vote, Procès-verbaux.

23.1. Chaque action donne droit à un (1) vote.

23.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote:

- i. Les Assemblées Générales se tiennent aux lieu et heure précisés dans les convocations.
- ii. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils indiquent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.
- iii. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée d'actionnaires en nommant par écrit ou par fax une autre personne comme étant son mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.
- iv. Un ou plusieurs Actionnaires peuvent participer à une assemblée par audio-conférence, par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de simultanément communiquer avec les autres. Cette participation doit être considérée comme équivalente à une présence physique à l'assemblée.
- v. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions passées par les Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes exprimés quelque soit le nombre d'Actions présentes ou représentées à l'assemblée, y inclus cependant le vote de l'actionnaire commandité.
- vi. Pour toute résolution dont le but est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, la Loi, aux conditions de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, le quorum sera au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation, y inclus celle de l'actionnaire commandité. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde réunion, avec exactement le même ordre du jour que pour la première réunion, peut être convoquée à laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum, excepté la présence ou représentation de l'associé commandité. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, doit être prise par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés, y inclus cependant le vote de l'actionnaire commandité.
- vii. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des actionnaires.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies afin de participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès verbaux des décisions écrites des assemblées générales des actionnaires doivent être dressés et signés par le Gérant ou, selon le cas, par le bureau de l'assemblée.

Les copies et extraits des procès verbaux des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiés par le Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque exercice, les comptes sont arrêtés et le Gérant établit les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet à l'auditeur (s) pour examen et à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Tout Actionnaire ou son représentant peut inspecter les comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par la Loi.

Art. 27. Répartition des bénéfices - Réserves.

27.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

27.2. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera comment le reste des bénéfices annuels nets sera attribué et pourra décider de payer des dividendes de temps à autre, de manière discrétionnaire en fonction de l'objet social et de la politique de la Société. Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires décide de procéder à un tel paiement de dividendes, chaque détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une fraction du total du bénéfice distribué proportionnellement au nombre d'Actions que le détenteur d'Actions détient dans la Société.

Art. 28. Dividendes Intérimaires. Le Gérant est autorisé à verser des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi et les présents Statuts, dans les conditions suivantes:

- i. le Gérant doit établir des comptes intérimaires;
- ii. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris prime d'émission et des montants sur le compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») sont disponibles pour répartition; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;
- iii. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Gérant dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires; et
- iv. dans son rapport le Gérant, le cas échéant, le réviseur d'entreprises, le cas échéant, doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été satisfaites.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de présents Statuts, sauf disposition contraire prévue par la Loi.

29.2. Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

29.3. En cas de liquidation, aucune distribution ne peut être faite à la Société à l'égard des Actions détenues par elle-même.

29.4. Après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société (incluant toutes les avances des Actionnaires (si tel est le cas)) ou versement de tout fonds à cet effet, le surplus sera payé aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par les détenteurs pertinents dans la Société.

29.5. Une fois la liquidation terminée, les livres comptables et les registres de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne nommée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Lorsque l'Assemblée Générale n'a pas nommé une telle personne, les liquidateurs devront s'en charger.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Droit applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi applicable.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11405. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015056784/560.

(150065091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Global InfraCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l.).
Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.630.

In the year two thousand fifteen, on the first of April.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

IFM Global Infrastructure Fund, acting through its trustee Codan Trust Company (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KYI-1111, Cayman Islands, registered under number 55233 (the “Sole Shareholder”),

represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 27th March 2015.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the issued and outstanding shares in Global InfraCo S.à r.l. (formerly: IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 151630 (the Company). The Company was incorporated on 26th February 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, such deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 759 and dated 12 April 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 23rd December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, such deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 and dated 16th February 2015.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act), and, to the extent necessary, waives the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the purpose of the present resolutions.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Transfer of the registered office to L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire with effect as from 1st April 2015.

2. Amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation

3. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office to L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire with effect as from 1st April 2015.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of the company as follows:

“ **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IFM Global Infrastructure Fund, agissant par le biais de son fiduciaire, Codan Trust Company (Cayman) Limited une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KYI-1111, Iles Cayman, et immatriculée sous le numéro 55233 (l'Associé Unique);

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ledit pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, requiert du notaire instrumentant l'enregistrement de ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises en circulation de Global InfraCo S.à r.l. (anciennement: IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151630 (la Société). La Société a été constituée le 26 février 2010 par un acte de Maître Henri Hellinckx, cet acte a été publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 759 daté du 12 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2014 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, cet acte a été publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 415 daté du 16 février 2015.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) et, dans la mesure nécessaire, renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions.

III. L'Associé Unique souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Transfert du siège social de la Société à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire avec effet au 1^{er} avril 2015.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation GAC/2015/3007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015056883/113.

(150065463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Sapin Laroche S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.618.

En date du 30 mars 2015, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

La Démission:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

Numéro d'immatriculation B 43522

Adresse: 10/12, rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

La Démission:

GOKKE Raymonde J.

Date de naissance 07/11/1950

Adresse: 17, Leedebach, L-7618 Larochette

Fonction: Administrateur

La Démission:

a&c Management Services Sàrl

Numéro d'immatriculation B 127330

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

Fonction: Commissaire aux comptes

La Nomination:

Andreas Management Services S.à r.l.

Numéro d'immatriculation B 179712

Adresse: 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

Durée du mandat: déterminée

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019

La Nomination:

SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance 12/12/1954

Adresse: 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Représentant permanent de la personne morale (Andreas Management Services S.à r.l.)

La Nomination:

Andreas Audit Services Sàrl

Numéro d'immatriculation B 180044

Adresse: 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Commissaire aux comptes

À partir du: 1^{er} février 2013

Durée du mandat: déterminée

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019

Larochette, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015056607/45.

(150064419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.
